

ANTOINE CHAVASSE

IDENTIFICATION ET DATE DE LA COLLECTE
PRESCRITE PAR LES SERMONS VI A X
DU PAPE LÉON LE GRAND*

Faisant partie de la toute première collection des sermons de saint Léon, dont le meilleur témoin est le codex de Karlsruhe, Bad. Landesbibl., *Augiensis pergam.* 227, du IX^e siècle, originaire de Reichenau, les sermons VI à X, ont été prononcés pendant le lustre qui a débuté avec l'ordination du pape, le 29 septembre 440, comme l'indique le titre de la collection : *a die ordinationis suae per continuum quinquennium*. Les témoins de cette première collection ayant conservé l'ordre chronologique des pièces qu'ils reproduisent et cet ordre ayant été sauvegardé dans la collection complète des sermons, la collection triforme *A-B-C* (qui groupe les collections V, IV et III, des Ballerini), la distribution, d'année en année, des sermons VI à X, se trouve ici confirmée par le fait qu'elle amène le sermon IX à coïncider exactement avec l'Affaire romaine des Manichéens (fin 443-444), à laquelle ce sermon fait une ample allusion.

Ceci étant désormais bien acquis, il reste à préciser la date annuelle de cette collecte, que le sermon VI fixe à un dimanche, le sermon VII, à un lundi, le sermon VIII, à un mardi, et le sermon IX, à un mercredi, le sermon X laissant le jour indéterminé (*die illo*).

Un unique jour de collecte. C'est le dimanche précédent que Léon annonce le jour auquel la collecte doit être faite. Il n'est jamais question que d'un seul jour de collecte, comme le prouvent les déterminations du jour de l'incidence et comme l'implique l'allusion au « jour » célébré autrefois par les païens, auquel la collecte chrétienne doit faire pièce (VIII : *in die quo impii*; X : *diem quem... ab impiorum superstitione purgatum*). L'on a pu s'y tromper, parce que Léon rattache cette collecte romaine à la toute première collecte organisée par les « Apôtres » (*I Cor.*, 16, 1-4; *II Cor.*, 8 et 9) et qu'après avoir parlé dans le sermon VII du *primus collectarum dies a sanctis Patribus institutus* (cf. VIII : *in sancta ecclesia prima est instituta collectio*; IX : *prima collectio... a Patribus... ordinata*), il en vient à dire : *prima est futura collectio* (X), au lieu du simple *dies collectarum* du sermon VI. Le sermon XI, plus tardif, oppose d'ailleurs fermement le jour unique de la prochaine collecte (*dies uos uicinus inuitat ; sabbato proximo futuro*) aux autres jours de collecte qui sont placés en d'autres moments de l'année (*in diuersis temporibus quidam essent dies qui... ad collationem publicam prouocarent*).

Ce jour unique varie dans la semaine, d'une année à l'autre. Cette variation est évidemment fonction de la mobilité des jours de la semaine par rapport aux quantième des mois, ce qui implique la fixité du quantième de cette célébration. Il faut maintenant essayer d'identifier celle-ci.

* Avec l'autorisation du Directeur du Corpus, ces pages sont extraites de l'Introduction à l'édition des Sermons

de saint Léon, à paraître en 1972-73, dans le *Corpus Christianorum, Series latina*, Turnhout.

L'identification proposée par les Ballerini. Les Ballerini n'ont pas eu connaissance des témoins manuscrits de la première collection des sermons de Léon. Aussi, pour identifier le jour de la collecte, ont-ils cru pouvoir accorder leur confiance à un homélaire du XII^e siècle (Rome, Bibl. Vallicelliana, *cod.* A 6, homélaire d'été de l'Italie Centrale) — auquel nous pouvons ajouter l'homélaire de Sainte-Marie-Majeure du X^e-XI^e siècle, *cod.* BB. 4. 11 de la Bibl. Vaticane — qui distribue, dans cet ordre, les sermons IX, X, VI et VIII, ainsi que le sermon LXXXIV, entre les dimanches qui suivent la Saint-Pierre. Ils en ont conclu que la collecte avait quelque rapport avec la fête du 29 juin. Ils font alors remarquer que d'après les anciens calendriers on célébrait les *ludi Apollinares* du 6 au 13 juillet et que selon Tite Live les subsides destinés à ces jeux provenaient partie des fonds publics, partie des dons privés. La collecte chrétienne serait la réplique de l'antique collecte païenne et ils voudraient en fixer la date au 6 juillet, octave de la Saint-Pierre.

Malheureusement, la formation des homéliaires indiqués enlève toute valeur à l'affectation qu'ils assignent aux sermons *de collectis*. De plus, dans le cas des *ludi Apollinares*, il est impossible de vérifier la pertinence des allusions que Léon fait à l'importance exceptionnelle (noter les comparatifs) de la célébration païenne à laquelle les Pères auraient voulu faire pièce. Enfin, les Ballerini observent eux-mêmes que si le 6 juillet, en 441, 442 et 443, la collecte put avoir lieu aux jours indiqués, il n'est pas possible qu'elle ait eu lieu un mercredi en 444, comme le veut le sermon IX, l'année étant bissextile. — Ajoutons que cette impossibilité affecte l'ensemble du temps compris entre le 2 mars et le 28 décembre, toujours pour la même raison.

Une autre identification. Si l'on se tourne vers les trois derniers mois de l'année, d'autres possibilités s'offrent. L'on n'est plus contraint de placer le sermon VI en 441, au premier « 6 juillet » du pontificat de Léon. Le lustre dont il a été question, débutant avec le 29 septembre 440, date de l'ordination de Léon, on voit que pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre, pendant les années 440 à 443, les jours de collecte prescrits par les sermons VI à IX se vérifieraient avec exactitude, puisque, du 29 septembre au 29 décembre, à chacun des dimanches de 440 correspond, en 441, un lundi, en 442, un mardi, en 443, un mercredi. Dès lors le champ est ouvert pour qu'on puisse faire valoir trois sortes d'arguments, indépendants les uns des autres, qui conduisent à placer la collecte entre le 29 septembre et le milieu de décembre, plus précisément en novembre, et sans doute le 10.

La place des sermons de collectis dans les témoins. Le premier argument à s'imposer est fourni par les deux branches principales de la transmission, que représentent l'homélaire de Reichenau et la collection triforme *A-B-C*. De part et d'autre, les sermons *de collectis* sont placés entre ceux du 29 septembre et ceux du jeûne de décembre. L'ordre chronologique des pièces qui a été sauvegardé dans ces deux branches impose donc de chercher la place de la collecte en octobre, novembre ou décembre. Or, parmi les trois sermons qui nous viennent par l'intermédiaire du seul *Parisinus* 1771 (Fulda, première moitié du IX^e siècle), figure un autre sermon *de collectis* (XI) et ici également ce sermon est placé entre celui de l'anniversaire de l'ordination de Léon (V) et celui du jeûne de décembre (XX). Il apparaît ainsi que cette « place » constitue une donnée très sûre. Une interprétation qui n'en tiendrait pas compte se trouverait disqualifiée dès le départ.

La collecte et les ludi plebeii : Une fois reconnu que la collecte prenait place dans la période « octobre-novembre », les allusions faites par Léon aux institutions païennes invitent à regarder du côté des grands jeux romains qui se célébraient, à la fin de la République, du 4 au 17 novembre, et qui l'ont été ensuite du 12 au 16 novembre, d'après le calendrier philocalien de 354 : les *ludi plebeii*.

Rappelons brièvement que, le 13, les jeux s'ouvraient par l'*epulum Iouis*, banquet sacrificiel offert aux images des dieux installées sur des lits. Puis la *pompa* conduisait, du Capitole au Cirque, un cortège solennel qui précédait les statues des dieux. Ceux-ci étaient